Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260323-2026_040-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 18 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille vingt six
Le vingt-deux mars, à onze heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MARJO Marie-Françoise

Etaient présents : Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur SIMON Yvon, Madame BOCHER Edith, Monsieur PAGNY Gilles, Madame FAVENNEC Christine, Monsieur REMY Patrick, Madame CORREZE Patricia, Madame HERVE Annie, Monsieur ANDRE Thierry, Madame AMOURET-LE-BIDEAU Sylviane, Monsieur BRIENT Jean-Marie, Monsieur BIZZARO Florent, Madame LE JEUNE Emmanuelle, Madame LELONG Isabelle, Monsieur SERVIGET Erwan, Madame ROLLAND Véronique, Monsieur GUILLOU Sébastien, Monsieur SOURICE Xavier, Madame GILLES-LEBEAU Alysée, Monsieur HELLO Nicolas, Monsieur RAYNAUD Thomas

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Monsieur MANGOLD Jacques représenté par Monsieur SIMON Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas RAYNAUD

OBJET : ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marie-Françoise MARJO doyenne d'âge du Conseil municipal.
Le secrétaire est le plus jeune de l'Assemblée soit M. Thomas RAYNAUD.

La Présidente constate que le nombre de conseillers présents est de 22, ce qui remplit les conditions de quorum posées par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente rappelle que le maire est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Elle invite les conseillers à se porter candidats.

Est candidat :
Monsieur PAGNY Gilles

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Résultats du dépouillement :

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 1

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260323-2026_040-DE

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur PAGNY Gilles : 20 voix

Décision du Conseil municipal :

Monsieur PAGNY Gilles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire de PLOUEZEC.

Le secrétaire de séance,

Thomas RAYNAUD

MAIRIE DE PLOUEZEC 22470

La doyenne,

Marie-Françoise MARJO